



## Créateur de droits

### Le syndicat de référence pour les cadres

[ Mobilisé pour défendre vos droits ]



Au sein de la confédération Force Ouvrière, **FO-Cadres** est l'organisation syndicale chargée de représenter, défendre et promouvoir les intérêts des salariés ingénieurs et cadres. Nos actions et services permettent à nos adhérents d'être informés en permanence de l'évolution de leur univers professionnel. Nous défendons leurs droits pour qu'ils puissent assumer pleinement leurs responsabilités professionnelles, dans une dynamique d'entreprise qui ne les isole pas des autres salariés.

**FO-Cadres compte plus de 50 000 adhérents**

répartis dans tous les secteurs d'activité, du public comme du privé.

#### Nos valeurs

L'attachement aux valeurs républicaines et à **l'action syndicale libre et indépendante** signe notre pratique syndicale. Nous nous **engageons** à défendre sans réserve les intérêts individuels et collectifs des cadres et des ingénieurs, et agissons pour faire progresser leurs droits. À ce titre, nous participons aux négociations interprofessionnelles conduites par la confédération FO.

#### Cadre : un statut et des attentes

Le statut cadre est porteur de sens et répond à une réalité économique, sociale et juridique. Les avantages conventionnels qui y sont associés représentent la contrepartie de l'exercice spécifique de leur activité professionnelle en termes de temps et de charge de travail, d'investissement et de responsabilités. De plus en plus critiques à l'égard des stratégies d'entreprise et des discours managériaux, nos adhérents ont compris que l'action syndicale est le plus sûr moyen de préserver leurs droits et intérêts.



## Affirmer notre réformisme militant

[ Vous garantir de nouveaux droits par la négociation ]

Confrontés aux problématiques d'emploi et de conditions de travail, les cadres sont plus que jamais attentifs aux réponses syndicales. La crise économique et sociale continue de leur révéler, parfois avec violence, la fragilité de leur position au sein d'entreprises plus soucieuses de fidéliser leurs actionnaires que de valoriser les talents de leurs salariés.



## Apporter des solutions

[ Des élus syndicaux à vos côtés pour traduire vos préoccupations en revendications ]

### 1 Encadrer les politiques de rémunération

Le niveau de salaire des cadres n'est plus en phase avec leur engagement professionnel. L'individualisation des salaires, censée être équitable puisque fondée sur les performances réelles de chaque cadre, est devenue un moyen d'ajuster les revenus de ces derniers en fonction des aléas économiques.

#### [ Nos engagements ]

- ▶ Exiger que les augmentations collectives des cadres soient au minimum égales à l'inflation.
- ▶ Faire de l'individualisation des salaires un enjeu de négociations collectives.
- ▶ Rendre transparents et objectifs les critères d'évaluation de la « performance » des cadres au travail.

**42 % des cadres subissent une baisse de salaire**

après un changement d'entreprise.

Source : Apec 2013

### Les orientations de FO-Cadres

**Au cœur du dialogue social**, elles sont portées par la volonté de défendre les seuls intérêts des salariés cadres. La politique contractuelle, la négociation collective et le réformisme militant sont nos atouts pour y parvenir.

**Au quotidien**, nos représentants agissent ainsi pour :

- ▶ **défendre vos droits** en toutes circonstances,
- ▶ **assurer des parcours professionnels** qui ne soient pas entravés par des mesures injustes,
- ▶ **être à votre écoute** pour bâtir des revendications au plus près de vos attentes,
- ▶ **négocier des accords collectifs** pour protéger et renforcer vos droits.

### FO-Cadres, acteur de la gestion paritaire

**Afin d'agir efficacement en faveur de l'emploi, de la formation et de la protection sociale**, FO-Cadres s'implique activement dans la gestion d'institutions et d'organismes paritaires tels que l'Association pour l'emploi des cadres (Apec), l'Agirc (régime de retraite des cadres), le Centre d'études supérieures industrielles (CESI) et la Commission des titres de l'ingénieur (CTI).



### FO-Cadres, lieu de réflexions et d'échanges

FO-Cadres développe un mode de liaison efficace de l'organisation syndicale avec les mondes étudiant, universitaire, scientifique et technique.

### 2 Agir

#### pour un mieux-vivre au travail

Le temps de travail est une préoccupation majeure pour les cadres, dont la majorité travaille au-delà de 45 h par semaine. Parallèlement, la moitié d'entre eux éprouve un niveau de stress élevé. Il se révèle donc essentiel que l'investissement au travail ne soit plus synonyme de servitude et de souffrance.

#### [ Nos engagements ]

- ▶ Amener les entreprises, dans le cadre de négociations, à ouvrir le dossier de l'organisation du travail.
- ▶ Permettre aux cadres d'exercer un contrôle sur le contenu de leurs missions en favorisant la négociation des objectifs à atteindre.
- ▶ Pour les cadres au forfait jour, prévoir des garanties supplémentaires afin de préserver leur santé et leur sécurité.

**2 cadres sur 3 déclarent que leurs conditions de travail se sont dégradées au cours des dernières années.**

Source : Apec 2014







### 3 Militer pour une retraite juste et solidaire

La retraite est un enjeu majeur pour les cadres. Les réformes successives ont diminué son niveau, notamment dans les régimes de retraites complémentaires qui contribuent à plus de 60 % au montant de leur pension. En assurant la défense des régimes Agirc-Arrco, FO-Cadres garantit aux cadres une pension décente et sécurisée, à l'abri de toute spéculation financière.

#### [ Nos engagements ]

- ▶ Revendiquer l'augmentation des salaires afin d'assurer un meilleur financement des retraites.
- ▶ Apporter des ressources nouvelles aux régimes en négociant une augmentation des cotisations Agirc-Arrco.
- ▶ Maintenir le régime Agirc sous sa forme actuelle afin de ne pas précipiter son déséquilibre financier.

**80 % des cadres** s'inquiètent pour leur future retraite.  
 Source : CSA 2013

### 5 Défendre l'emploi et la sécurisation des parcours professionnels des cadres

La situation de l'emploi des cadres ne cesse de se détériorer. Pour eux aussi le chômage de longue durée s'est accentué. Une situation qui frappe plus durement les cadres séniors. Les jeunes diplômés ne sont pas épargnés, qui subissent une précarisation de leur entrée tardive sur le marché du travail.

**Pour FO-Cadres,** la problématique de l'emploi des cadres appelle une double exigence : celle d'un retour rapide à un emploi pérenne et celle d'un accompagnement tout au long d'un parcours professionnel bien souvent semé d'embûches et de mobilités contraintes ou choisies.

#### [ Nos engagements ]

- ▶ **Veiller à la sécurisation des parcours professionnels des cadres,** notamment en défendant au sein de l'Apec une offre de service et de conseil gratuite adaptée à leurs besoins.
- ▶ **Informers les cadres des évolutions** du marché de l'emploi et des mesures destinées à faire évoluer leurs compétences.
- ▶ **Permettre aux jeunes diplômés** de maîtriser les techniques de recherche d'emploi et d'obtenir des actions de conseil.

**38,5 % des cadres** au chômage le sont depuis un an ou plus.  
 Source : INSEE 2012

### 4 Combattre les discriminations

À diplôme équivalent, les femmes cadres n'accèdent toujours pas aux mêmes niveaux de rémunération que les hommes et se trouvent évincées des postes à responsabilité dès lors qu'elles ont concrétisé leur désir de maternité. Une injustice également subie par les personnes handicapées, qui, en plus de connaître des difficultés d'accès à l'emploi, voient leurs plans de carrière moins dynamiques que ceux de leurs homologues valides.



**39 % des entreprises** ne respectent pas le quota d'embauche réglementaire de 6 % de personnes handicapées.  
 Source : Agefiph 2011

#### [ Nos engagements ]

- ▶ Mettre en place des structures de surveillance au sein des entreprises pour garantir l'égalité de traitement dans l'emploi.
- ▶ Modifier l'organisation du travail pour tenir compte des conditions d'exercice inhérentes aux situations personnelles.
- ▶ Pour les salariés aux besoins spécifiques, différencier les cycles de gestion de carrière par un décalage des mobilités à des âges ultérieurs ou en les anticipant pour éviter les « complexes de carrière ».

**La différence de salaire s'élève à 21 %** entre hommes et femmes cadres du secteur privé.  
 Source : Apec 2013

**31 % des cadres** souhaitent prendre des dispositions pour changer de métier.  
 Source : Apec 2014

### 6 Renforcer un accès pour tous à la formation

L'évolution permanente des technologies et la complexification du travail imposent à tous un niveau de qualification de plus en plus élevé. La formation professionnelle et continue ne doit donc pas connaître de limites et de rationnement : elle doit permettre aux cadres de gagner en compétences et de valoriser leur parcours.



#### [ Nos engagements ]

- ▶ **Instaurer un entretien RH** obligatoire dédié à la formation et applicable à toutes les entreprises.
- ▶ **Renforcer le droit** opposable à la formation en augmentant le plafond de 150 h octroyées par le CPF (Compte personnel de formation, ex. DIF).
- ▶ **Offrir un droit d'accès** à un bilan de compétences.



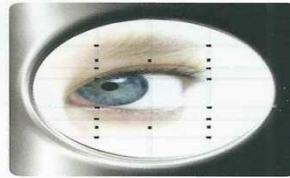


## Mener des réflexions sur le monde du travail de demain

[ Garder l'essentiel et guetter le futur ]

Le développement du numérique bouscule les jalons traditionnels de la relation à l'emploi. Synonyme de véritable progrès technologique et de révolution des modes de travail, son usage, en l'absence de régulation, peut porter atteinte aux libertés individuelles et collectives.

FO-Cadres se montre extrêmement attentif à ces évolutions : les mutations de l'organisation du travail doivent aller de pair avec le respect des droits des salariés.  
 contact@fo-soprasteria.fr - www.fo-soprasteria.fr  
 contact@fo-cadres.fr - www.fo-cadres.fr



### [ Nos engagements ]

- ▶ **Réguler l'usage des TIC** dans les entreprises et administrations pour protéger la vie privée des salariés.
- ▶ **Limiter les systèmes de vidéosurveillance** et les dispositifs biométriques afin de ne pas placer les salariés sous contrôle permanent.
- ▶ **Informers les salariés** de leurs droits en matière de protection des données personnelles au travail.

### Biométrie

L'évolution des technologies nous oblige à une vigilance constante pour limiter tout risque d'atteinte aux libertés individuelles et collectives. **FO-Cadres dénonce l'usage disproportionné de la biométrie pour le suivi et le contrôle des salariés.**

### Alertes professionnelles

L'extension abusive des champs des alertes professionnelles comporte un risque de délation et de calomnie sur le lieu de travail. **FO-Cadres milite pour que ces alertes professionnelles répondent à une disposition légale.**

### Télétravail

Cette nouvelle forme d'organisation du travail doit favoriser une meilleure articulation entre sphères privée et professionnelle. **FO-Cadres défend le développement d'un télétravail régulé et protecteur, compatible avec des garanties collectives spécifiques.**

## Rejoignez-nous !

Nos unions départementales et nos fédérations professionnelles sont présentes sur l'ensemble du territoire métropolitain et outre-mer pour répondre à vos attentes et vous accompagner dans toutes vos problématiques. Retrouvez nos coordonnées, ainsi que nos publications, informations juridiques et actualités sur notre site

### L'Union des cadres et ingénieurs Force Ouvrière

2, rue de la Michodière • 75002 Paris  
 Tél. + 33 1 47 42 39 69  
 Fax + 33 1 47 42 03 53

Twitter : @FOCadres  
 Facebook : FO-Cadres  
 G+ : FO-Cadres Contact

